

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

AVIS D'EXAMEN

Session 2025

CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (CPLDS)

Décret n°2017-791 du 5 mai 2017 – JO n°108 du 7 mai 2017 texte n°28

I – Conditions d'inscription

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée,
- Les maîtres contractuels et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

II – Inscriptions

L'inscription à l'examen est ouverte du **mardi 17 décembre au vendredi 17 janvier 2025**.

Les candidats devront s'inscrire via le portail métier à l'adresse suivante :

<https://w3.ac-rouen.fr/efformulaire/?data=DEC+InscriptionCPLDS>

Chaque candidat inscrit sur le formulaire en ligne devra retourner pour le 17 janvier 2025 au plus tard par courrier électronique à l'adresse : dec-concours2-caen@ac-normandie.fr les 4 documents suivants :

- L'avis du chef d'établissement, une lettre de motivation et un rapport d'activité : documents à télécharger sur le formulaire en ligne,
- L'arrêté de titularisation.